

**Tarif 2025 de l'assainissement**

Abonnement annuel	18,21	€ H.T.
Part Proportionnelle Exploitant (collecte et transport)	0,6188	€ H.T./m <sup>3</sup>
Part proportionnelle Métropole (travaux et traitement)	1,1852	€ H.T./m <sup>3</sup>
Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif (nouvelle redevance Agence de l'Eau Loire Bretagne)	0,0840	€ H.T./m <sup>3</sup>

La part proportionnelle Exploitant rémunère la Régie sur le territoire en régie (Ingré, Ormes, La Chapelle-Saint-Mesmin, Saran, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Fleury-Les-Aubrais, Orléans Nord et Orléans la Source, Semoy, Saint-Jean-de-Braye, Combleux, Marigny-Les-Usages, Saint-Cyr-en-Val) ou la SERA sur le périmètre en délégation de Service Public (Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Mardié, Olivet, Orléans Rive gauche (Sud Loire hors La Source), Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin)